

Vaccin contre la grippe
Informations destinées aux personnes à risque

Recommandations de santé publique

Vaccin contre la grippe
Protégez-vous.
Protégez les autres.

Informations pour les personnes à risque 2020-2021

À propos de cette brochure

Cette brochure vous informe sur le vaccin contre la grippe saisonnière. Elle explique qui doit se faire vacciner, quand et comment le faire, ainsi que d'autres informations utiles.

Veillez la lire attentivement.

Qu'entend-on par grippe saisonnière (influenza) ?

La grippe saisonnière est une maladie très infectieuse causée par le virus influenza. Ce virus infecte les voies respiratoires et les poumons.

Le virus influenza circule dans la population pendant la saison de la grippe, qui s'étend habituellement de début octobre à fin avril.

La grippe peut-elle provoquer des maladies graves ?

Oui, la grippe peut provoquer des maladies graves et des complications mortelles, telles qu'une pneumonie, une bronchite et, dans de rares cas, une inflammation du cerveau (encéphalite).

La grippe peut également aggraver des problèmes de santé chroniques.

Certaines personnes sont exposées à un risque accru de complications graves, notamment les personnes âgées de 65 ans ou plus, les femmes enceintes, ainsi que les personnes ayant déjà des problèmes de santé tels que le diabète et les maladies pulmonaires chroniques.

Quelle est la différence entre un rhume et la grippe ?

Un rhume commence progressivement avec des maux de gorge et le nez bouché ou un écoulement nasal et ses symptômes sont généralement modérés.

Les symptômes de la grippe surviennent subitement avec de la fièvre, des douleurs musculaires, des maux de tête et un état de fatigue extrême (épuisement). Il peut être difficile de distinguer les symptômes de la grippe de ceux du COVID-19.

Qu'est-ce que le vaccin contre la grippe ?

Un vaccin est un produit qui aide le système immunitaire (système de défense) de l'organisme à lutter contre les infections. Chaque année, les virus de la grippe évoluent. Le vaccin antigrippal est donc adapté chaque année pour offrir une protection contre les nouvelles souches de virus de la grippe attendues.

Comment le vaccin contre la grippe agit-il ?

Le vaccin contre la grippe aide votre système immunitaire à produire des anticorps (protéines qui combattent l'infection). Si vous avez reçu le vaccin contre la grippe et entrez par la suite en contact avec le virus, le vaccin vous empêchera de tomber malade.

À qui est destiné le vaccin contre la grippe ?

La vaccination contre la grippe est recommandée pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les enfants âgés de 2 à 12 ans (veuillez lire la brochure du HSE sur le vaccin antigrippal pour les enfants) ;
- les femmes enceintes (veuillez lire la brochure du HSE sur le vaccin antigrippal pour les femmes enceintes) ;
- les personnes (adultes et enfants) atteintes de maladies de longue durée telles que le diabète, des pathologies cardiaques, rénales, hépatiques ou pulmonaires chroniques, y compris la BPCO, ou des affections neurologiques ;
- les personnes atteintes de cancer ;
- les personnes dont le système immunitaire est déficient à cause d'une maladie ou d'un traitement ;
- les personnes obèses dont l'indice de masse corporelle (IMC) est supérieur à 40 ;
- les personnes atteintes de trisomie 21 ;
- les résidents d'établissements de soins et autres institutions de long séjour ;
- les professionnels de santé ;
- le personnel de soins ;
- les personnes résidant sous le même toit qu'une personne à risque en raison d'un problème médical ;
- les personnes en contact étroit et régulier avec des volailles, oiseaux aquatiques ou porcs.

Pourquoi le vaccin contre la grippe est-il recommandé chez les enfants de 2 à 12 ans ?

Les enfants, en particulier les plus jeunes, sont exposés à des risques de complications liés à la grippe. Les enfants conservent le virus de la grippe dans leur organisme plus longtemps que les adultes, de sorte qu'ils peuvent facilement le transmettre aux personnes vulnérables de leur entourage.

Le vaccin contre la grippe protège les enfants ainsi que les personnes vulnérables de leur entourage, comme leurs grands-parents.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la brochure du HSE sur le vaccin antigrippal pour les enfants.

Pourquoi les femmes enceintes doivent-elles se faire vacciner contre la grippe saisonnière ?

Si vous êtes enceinte, vous êtes exposée à un risque accru de complications en cas de contraction de la grippe. La grippe peut également affecter votre bébé en provoquant, par exemple, une fausse couche, une naissance prématurée ou l'accouchement d'un enfant mort-né.

Le vaccin contre la grippe protège les femmes enceintes pendant leur grossesse et protège également leur nouveau-né au cours des premiers mois de sa vie.

Si vous êtes enceinte, veuillez lire la brochure du HSE relative à la grippe à l'attention des femmes enceintes.

Le vaccin contre la grippe peut-il me protéger contre le COVID-19 ?

Non. Le vaccin antigrippal ne protège pas contre le COVID-19, mais il est important de vous faire vacciner pour vous protéger contre la grippe. La grippe est une maladie grave qui peut nécessiter votre admission à l'hôpital.

Le vaccin contre la grippe est-il sans danger ?

Le vaccin contre la grippe est très sûr. Le vaccin contre la grippe saisonnière est administré depuis plus de 60 ans à des millions de personnes dans le monde.

Quels sont les effets secondaires du vaccin ?

Les effets secondaires courants sont légers et peuvent inclure un endolorissement, des rougeurs ou des gonflements au niveau du site d'injection. Des maux de tête, des douleurs musculaires et de la fatigue peuvent également apparaître. Ces effets secondaires peuvent durer quelques jours.

Les réactions graves sont très rares. Une réaction allergique grave se produit chez une personne sur un million.

Le vaccin contre la grippe peut-il me donner la grippe ?

Non. Le vaccin contre la grippe ne peut pas vous donner la grippe.

Le vaccin contre la grippe est-il contre-indiqué chez certaines personnes ?

Si vous avez fait une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente du vaccin contre la grippe ou à l'un de ses composants, vous ne devez **pas** vous faire vacciner.

Si vous recevez un traitement associant deux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire (par exemple l'ipilimumab et le nivolumab), utilisés dans le traitement du cancer, vous ne devez pas vous faire vacciner.

Qu'en est-il des personnes allergiques à l'œuf ?

Vous pouvez vous faire vacciner contre la grippe saisonnière même si vous êtes allergique à l'œuf. Parlez-en à votre médecin généraliste ou à votre pharmacien.

Quand est-il recommandé de reporter la vaccination ?

Il y a très peu de cas dans lesquels la vaccination doit être reportée. Si vous vous sentez mal et avez plus de 38 °C de température, il se peut que la vaccination doive être reportée jusqu'à votre rétablissement.

Où puis-je me faire vacciner si j'appartiens à l'un des groupes pour lesquels le vaccin contre la grippe est recommandé ?

Vous pouvez vous faire vacciner contre la grippe par votre médecin généraliste ou par votre pharmacien.

Si vous êtes un(e) professionnel(le) de santé, il se peut que votre service de santé au travail fournisse le vaccin.

Combien coûte le vaccin contre la grippe ?

Si le vaccin contre la grippe vous est recommandé, le vaccin et la consultation avec votre médecin généraliste ou votre pharmacien sont gratuits.

Veillez dès à présent prendre rendez-vous auprès de votre médecin généraliste ou de votre pharmacien.

Est-il sans risque d'aller chez mon médecin ou mon pharmacien pour me faire vacciner contre la grippe pendant le COVID-19 ?

Oui. Les médecins et les pharmaciens suivent les recommandations du HSE relatives au COVID-19 pour prévenir l'infection et assurer votre sécurité lorsque vous vous rendez dans leurs locaux.

Conseil : vaccin pneumococcique

Si vous avez 65 ans ou plus, ou que vous souffrez d'une maladie chronique, demandez conseil à votre médecin généraliste ou votre pharmacien concernant le vaccin pneumococcique qui protège contre la pneumonie. Habituellement, vous avez besoin de recevoir ce vaccin **une seule** fois. Ce vaccin peut être administré le même jour que le vaccin contre la grippe.

Pour plus d'informations, consultez : www.hse.ie/flu

Vous pouvez également trouver les liens vers les notices des vaccins sur le site www.hpra.ie. Recherchez Quadrivalent Influenza Vaccine (split virion, inactivated) ou scannez le code QR pour lire la notice correspondante.

National Immunisation Office

Code de commande :

Septembre 2020